

EXTENSION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

*Cahier des charges pour mission
de photographe professionnel*

I. Contexte

1. Le territoire

L'identité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est très marquée par sa géographie avec les vallées de l'Yvette, la Rémarde, la Mauldre, la Drouette, la Guesles, la Vesgre et de leurs affluents, ainsi qu'avec la forêt de Rambouillet. Une composition complexe de paysages variés de vallées ouvertes et boisées, plateaux agricoles et grands massifs forestiers. Son histoire y participe aussi pour beaucoup, la proximité avec Versailles a doté le territoire d'un patrimoine culturel riche et précieux. La chaîne des étangs et rigoles est par exemple un témoin exceptionnel de l'empreinte humaine multiséculaire sur la nature et les paysages.

L'unité territoriale de cet ensemble tient à sa configuration en château d'eau, d'où s'écoulent la plupart des cours d'eau du sud-ouest francilien, à la prégnance de la forêt et à ses vallées qui recèlent une très riche biodiversité, à la présence de plaines et de plateaux agricoles majoritairement céréaliers, qu'il s'agisse du plateau de Cernay - Limours ou de la plaine de Montfort-L'Amaury. Cette unité est également perceptible à travers le bâti traditionnel, à dominante rurale constitué de corps d'habitations en meulière, mais également par la présence de nombreux châteaux et demeures, qui soulignent la dimension historique, domaniale et également de villégiature d'une terre de prédilection pour la chasse, près de Paris et de Versailles.

Cet écrin de nature et de culture aux paysages préservés est celui d'un territoire rural habité, vivant, avec ses commerces, ses services et ses infrastructures. Situé à une trentaine de kilomètres de Paris, le PNR est également limitrophe de grands pôles urbains, en particulier au Nord-Est avec la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines qui fut la cause de la création du PNR en 1985.

Il réunit aujourd'hui 55 communes des Yvelines et de l'Essonne et appuie son projet de territoire, entre préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers et activités humaines sur une charte signée pour 15 ans.

2. Référence à la charte du Parc naturel

La charte en cours s'étend jusqu'en 2026. Le PNR est en cours de révision de sa charte pour perpétuer son action sur les 15 années à venir. Cette future charte a également prévu le développement de l'Observatoire photographique des Paysages.

Dans la charte actuelle, l'observatoire s'inscrit dans :

- L'Axe 3 : « **Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale** »

Objectif stratégique 8 : Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique

Objectif opérationnel 20 : Etudier l'identité paysagère du territoire

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



Disposition 20.2 : Développer la connaissance, le suivi des évolutions et la prospective sur les paysages

Mais aussi :

L'axe 1 : **Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien**

Objectif stratégique 1 : Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité

Objectif opérationnel 1 : Connaître et suivre le patrimoine naturel et les relations Homme/nature

Disposition 1.3 : Mener des études prospectives sur le changement climatique local, la dynamique des hydrosystèmes et l'adaptation des espèces et habitats naturels, cultures et paysages

3. L'observatoire actuel

Le PNR s'est doté en 1997 d'un Observatoire Photographique des Paysages afin de **pouvoir constater les mutations du territoire et mesurer les effets de la politique du Parc.**

S'appuyant sur une méthode nationale définie par le Ministère de l'Environnement de l'époque, cet observatoire consistait à définir 40 points de vue sur le territoire, proposé par un photographe professionnel, à partir des problématiques identifiées :

- La mutation d'un territoire rural vers un jardin résidentiel,
- La fermeture des fonds de vallée, l'abandon des prairies,
- La disparition de la trame arborée en plaine
- L'évolution des éléments d'infrastructure
- La mutation des activités agricoles, de commerces et d'artisanat,
- L'avenir des grands domaines et châteaux

Ces points de vue étaient ensuite repris en photo régulièrement pour observer les évolutions.

Depuis 1997, chaque point de vue a été reconduit 8 fois avec un pas de temps entre chaque photo de 2 ans à 6 ans. La dernière reconduction date de 2017/2018. C'est le même photographe qui a réalisé toutes les prises de vue et reconductions.

D'autres photos sont venues compléter l'observatoire :

- **Un observatoire nocturne** développé en 2009, qui est resté une action ponctuelle mais qui a mis en évidence **les impacts de l'éclairage et de la pollution nocturne (halo de l'agglomération parisienne), et a permis de sensibiliser les élus sur la question de l'extinction de l'éclairage public.**
- Une campagne de prise de vue a également été effectuée sur les versants de la Rémarde en 2020 pour mettre en avant les enjeux abordés lors du Plan Paysage et Biodiversité sur cette unité paysagère.

Cet observatoire a été reconnu au niveau national, financé jusqu'en 2011 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et identifié comme **l'un des 20 observatoires constituant l'observatoire photographique national des paysages**.

Série 32 _ Le Mesnil Saint Denis / enjeu « résidentialisation du territoire rural »



1998



1999



2000



2004



2009



2017

Le Parc dispose donc aujourd'hui d'un fonds photographique important qui permet de documenter l'évolution des paysages, mais qui est concentré sur une partie restreinte du territoire du PNR (les 21 communes de l'ancien territoire, ainsi que quelques communes côté Essonne). Des prises de vue complémentaires ont en effet été réalisées en 2020 lors de la réalisation du Plan paysage et Biodiversité des Versants de la Rémarde.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



Série 15_Chateaufort / enjeu « fermeture du paysage »



1997



1998



1999



2000



2004



2007



2009

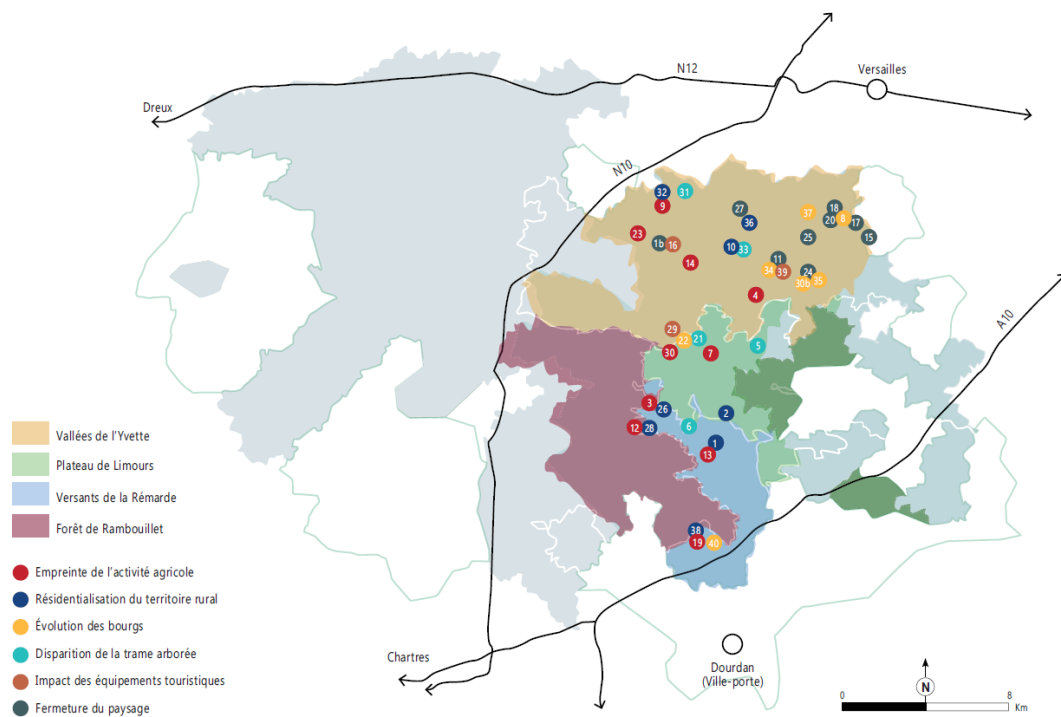


2011



2017

Carte des points de vue réalisés en 1997/1998 pour l'observatoire photographique initial



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



Région
Île-de-France

L'extension de l'observatoire sur l'ensemble du territoire est inscrite dans la Charte 2011/2026 :

« Disposition 20.2 Développer la connaissance, le suivi des évolutions et la prospective sur les paysages

Rôle du Syndicat mixte : Il poursuit l'analyse des évolutions du paysage grâce notamment à l'Observatoire photographique des paysages et pilote son prolongement à l'ensemble du Parc. Il favorise l'implication de la population et des élus et diffuse les résultats de l'analyse au grand public. »

Quel objectif et quels usages ?

Le but de cet observatoire est de :

- **Documenter les paysages**
- **D'en mesurer objectivement les transformations**
- **D'évaluer l'efficacité des actions du PNR**
- **D'informer, de sensibiliser les élus et les habitants du territoire sur la fragilité de ces paysages et les actions à mener pour les préserver**

... dans l'idée de :

- Constituer **un outil d'aide à la décision** et un indicateur de suivi qualitatif de l'évolution du territoire, notamment lors de la révision de la charte
- **Impliquer les élus et les habitants** dans la compréhension de leur territoire et la prise de conscience de l'importance de l'action individuelle et collective

II. Le projet d'observatoire

L'objectif est d'étendre aujourd'hui l'Observatoire sur la partie Ouest du territoire, sur les unités paysagères de la plaine de Jouars à Montfort et de la forêt de Rambouillet, et sur la partie Nord-est, le Plateau de Limours pour couvrir l'ensemble du périmètre du PNR. Il intégrerait également une dimension « biodiversité » plus importante, pour devenir un « observatoire photographique de la diversité des paysages et des milieux ».

Sur la base des enjeux définis ci-après, **un photographe professionnel proposera et réalisera des points de vue mettant en avant ces enjeux.**

Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de partenaires échangera avec le photographe et sélectionnera collectivement les points de vue sur la base des propositions du photographe.

La sélection de points de vue devra représenter :

1. **Les enjeux identifiés sur l'ensemble du territoire, qui sont notamment :**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



- La préservation de l'identité rurale des villages face à la pression urbaine et aux divers aménagements (infrastructures...) : à la fois dans les cœurs de bourgs, les quartiers pavillonnaires et les ceintures des villages ;
- La conciliation de la fréquentation touristique et de loisirs avec la préservation des espaces naturels et paysagers ;
- L'évolution des paysages agricoles vers une diversification et une plus grande prise en compte de la biodiversité et des paysages ;
- Les impacts du changement climatique, notamment sur les milieux naturels, les activités agricoles et sur les adaptations de l'aménagement des villages ;
- L'intégration des énergies renouvelables dans les paysages ;
- L'impact de la pollution lumineuse : notamment l'accès au ciel étoilé, le mitage lumineux, la qualité de l'éclairage (intrusion, quantité, couleur, ...)

2. **Des enjeux spécifiques aux trois unités paysagères** qui seront également observés et analysés via l'observatoire photographique :

Forêt de Rambouillet :

- **L'adaptation des pratiques d'exploitation de la forêt** pour valoriser ses potentiels écologiques et paysagers et **préparer aujourd'hui la forêt du futur**
- la **valorisation écologique des lisières forestières**
- la **préservation et la valorisation des milieux humides** sous toutes leurs formes (étangs, mares, mouillères, tourbières, etc.) et dans tous leurs contextes (plaines, vallées, dans l'espace agricole, au sein du massif forestier, ...)
- la **préservation et la création d'espaces ouverts** notamment dans les fonds de vallées

Plaine de Jouars :

- La préservation de la mosaïque paysagère et écologique liée aux vallons
- Le maintien du caractère ouvert de la plaine et la mise en valeur des points de vue
- Le maintien d'une qualité des paysages ruraux et agricoles même aux abords des infrastructures (RN12, voie ferrée, ...)

Plateau de Limours

- Le devenir de la trame arborée sur le plateau
- La présence de l'eau sur le plateau et sa gestion à ciel ouvert
- La préservation du patrimoine paysager, bâti, culturel et économique des grandes fermes isolées
- Les coupures liées aux grandes infrastructures

3. **Les éléments inscrits au futur Plan de Parc** de la Charte en cours d'élaboration qui pourront recouper les enjeux ci-dessus et être illustrés au travers certains points de vue. Ces éléments sont notamment les éléments identifiés comme « singuliers et emblématiques du paysage », les points de vue, les lisières agri urbaines, les secteurs

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



de vallée à rouvrir, ou les secteurs agricoles identifiés comme « diversifiés » ou « en voie de simplification »

L'intégration de la dimension « biodiversité »

L'Observatoire actuel permet déjà d'illustrer des tendances d'évolution des milieux, comme la fermeture des fonds de vallée, la progression de la couverture boisée, la disparition de la trame arborée en espace agricoles... Mais à l'avenir, l'idée serait **d'intégrer une proportion plus importante de points de vue illustrant la diversité des milieux et des habitats présents** sur le Parc et qui sont aujourd'hui manquants dans l'observatoire actuel. La mission Environnement du PNR pourra accompagner le prestataire au repérage de secteurs à forts enjeux écologiques.

Par exemple, sur les trois unités paysagères seront observés :

Forêt de Rambouillet :

- Parcelles forestières en cours de conversion de la futaie régulière à la futaie irrégulière
- Landes humides et boulaie à molinie
- Landes sèches à bruyère cendrée et pelouses sèches
- Tourbières
- Clairières forestières agricoles

Plaine de Jouars :

- Prairies de fauche humides / sèches sur les coteaux
- Prairies pâturées bovins / équins
- Petites parcelles de prairies/ haies/ vergers des ceintures de village

Plateau de Limours

- Mares boisées isolées
- Mouillères agricoles
- Mares de village ou de ferme
- Vergers / arbres fruitiers isolés

Une dimension participative

Un appel à photos anciennes sera lancé en 2026 afin de récolter des clichés pris par les habitants entre 1950 et 2000. Cet appel à photos a deux intérêts : celui d'impliquer les habitants dans l'observatoire de l'évolution des paysages qu'ils vivent au quotidien, et celui d'intégrer certains de ces points de vue, s'ils sont pertinents et reproductibles, dans l'observatoire afin de les inscrire dans un temps long d'observation.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



Ce pas de temps plus long pourra permettre de mettre en perspective des tendances d'évolution, et notamment d'observer potentiellement des effets du changement climatique déjà visible, ou de le documenter dans le futur.

Cet appel à photos sera ouvert très largement aux habitants et relayé par les communes.

Perspectives dans les années à venir

Dès 2026, ces photos seront la base d'échanges avec les élus des communes :

- dans un volet de planification. A même de susciter une prise de conscience des élus par rapport à l'impact de leurs décisions sur le territoire, l'observatoire peut concourir à l'identification des problématiques et enjeux présents ainsi que sur les volets du PLU à approfondir, pour les communes en révision.
- Dans un volet opérationnel, l'observatoire pourra être un outil de veille et de suivi des grands projets de territoire : projets de constructions, démarches de réouverture paysagère / revitalisation de centres-bourgs, infrastructures, installations d'énergies renouvelables...

Des outils de médiation et des supports de sensibilisation pourront également être développés (exposition itinérante, fiches-conseil sur la base des photos de l'OPP, ...)

Les reconductions des points de vue seront facilitées par la création d'un carnet de route par le photographe initial. Elles seront effectuées préférentiellement par un photographe professionnel, pour maintenir la qualité des prises de vue et du cadrage et faciliter la lecture des tendances d'évolution. Le pas de temps pourra être variable, mais l'idée serait de mener des campagnes de reconduction régulières sur une sélection de points de vue : en 2027, 20 points de vue sont reconduits, en 2028, 20 autres, etc...

III. Détails de la mission

1. Description

Elle comprend :

- **La reconduite photographique de 10 points de vue de l'observatoire actuel**, sur la base des fiches du carnet de route existant et leur référencement précis (point GPS, focale, orientation, angle ; hauteur, etc). Le choix de ces 10 points sera partagé entre l'équipe du Parc et le photographe.
- **La réalisation d'une campagne photographique aboutissant à la sélection de minimum 30 nouvelles prises de vues pour l'observatoire.** Les prises de vue seront choisies sur la base d'échanges entre le PNR et le prestataire, selon les enjeux identifiés et en

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



collaboration avec le groupe de travail élus/partenaires. Il sera donc nécessaire de produire un nombre plus important de clichés (a minima le double de la sélection finale, c'est-à-dire 60 points de vue) pour que le comité de pilotage puisse choisir les points de vue les plus pertinents. Les clichés non sélectionnés constitueront une réserve dans laquelle le PNR pourra piocher si un point de vue sélectionné n'est plus re-photographiable, ou si un point de vue de la réserve subit une mutation particulière qui permet d'illustrer un enjeu au cours du temps.

Le travail attendu est le suivant :

- Echanges avec le PNR sur les enjeux et sur un premier repérage cartographique,
- Prises de vue sur le terrain,
- Préparation des réunions de comité de pilotage en lien avec le Maître d'ouvrage ;
- Animation et participation aux échanges techniques en comité de pilotage pour le choix des clichés ;
- Avis sur le choix des clichés retenus.

Le choix des prises de vue s'effectuera sous la forme de deux ateliers associant les partenaires/acteurs institutionnels locaux lors des comités de pilotage. Deux réunions techniques de préparation des COPIL seront prévues en amont.

Le prestataire devra participer à ces réunions et ateliers pour le choix des clichés. Il formalisera une proposition d'organisation de ces ateliers dans sa note méthodologique.

Le prestataire devra être présent à chaque réunion technique et comité de pilotage à partir du début de sa mission, c'est-à-dire à minima 1 réunion de lancement, 2 réunions techniques de préparation des COPIL et 2 réunions de comité de pilotage. Le prestataire peut proposer dans sa note méthodologique une autre organisation de la mission s'il estime qu'il est nécessaire d'avoir plus d'échanges techniques ou avec le comité de pilotage.

- **La réalisation de points de vue nocturne (minimum 10)**

Le prestataire accompagnera le PNR dans l'expérimentation d'un observatoire nocturne, sur la base des points de vue choisis de jour, qui seront reconduits de nuit.

Les points de vue nocturnes auront 2 temporalités :

- Le crépuscule fin d'hiver début de printemps (moment important dans le rythme de vie de la biodiversité sensible à la lumière)
- Le cœur de nuit (observation de l'extinction de la lumière)

La météo sera à prendre en compte pour l'observation de l'effet de halo (nuages) et l'accès au ciel étoilé (dégagé).

Enjeux et sites à observer pour le choix des prises de vue :

- Points de vue lointains et dégagés (plateaux)
- Infrastructures
- Lisières agriurbaines et urbano-forestières
- Ambiances lumineuses des centres bourgs et lieux d'activités humaines (Zones d'Activités, commerces, affichages lumineux, ...)

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



- Mise en lumière des monuments et sites historiques

- **L'établissement d'un carnet de route pour les nouveaux points de vue, identifiant précisément le lieu et les modalités de la prise de vue** (point GPS, focale, orientation, angle ; hauteur, date, etc.), une analyse simple des clichés, et un texte bref permettant au photographe d'explicitier le choix de chaque point de vue au regard des enjeux du territoire.
- **La participation à une animation** « rando-photo » dans le cadre d'une randonnée le 14 juin 2026 en duo avec la chargée de mission paysage du PNR, à destination du grand public. Le PNR définira le parcours, alimentera les contenus sur le volet « lecture de paysage », et attend du prestataire qu'il apporte son regard sur les paysages traversés, favorisant les échanges de perceptions et la découverte de l'outil photographique avec le public. Il pourra s'appuyer sur les cartes postales anciennes et le fonds photographique existant du PNR.

2. Méthodologie

Pour les reconductions, le prestataire devra reproduire précisément le cadrage des précédentes prises de vue grâce aux coordonnées GPS indiquées dans le carnet de route, aux indications de localisation, aux données techniques de prises de vue et aux anciens clichés.

Pour les nouveaux clichés, il prendra en compte :

- les enjeux et tendances d'évolution d'observation, (voir chapitre II de ce cahier des charges)
- la répartition géographique des points de vue
- la localisation du lieu de prise de vue : les clichés doivent être pris depuis un espace public, il doit être accessible depuis le domaine public, et doit se faire depuis le sol sans escabeau.
- Les photographies anciennes qui pourraient faire l'objet de reconductions (carte postales anciennes et photographies des années 1950 à 2000 fournies par les habitants du territoire dans le cadre d'un appel à photos)
- Les points de vue permettant d'observer le ciel étoilé devront être exécutés avant et après extinction des éclairages publics (vers 23h en été).

Il fera part de ses propositions ou adaptations si besoin en prenant en compte les objectifs et enjeux d'observation.

Il utilisera les mêmes choix techniques que les points de vue déjà existants (photographie couleur, format 6x9).

Le prestataire participera aux réunions de démarrage et d'ajustement de la mission, en présentiel et/ou visio, à l'animation du comité de pilotage. Chaque réunion donnera lieu à une intervention orale argumentée du photographe. Le prestataire sera force de proposition et de perspectives d'évolution pour l'outil de l'OPP. Il proposera au Pnr des formats et contenus d'animation en amont.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

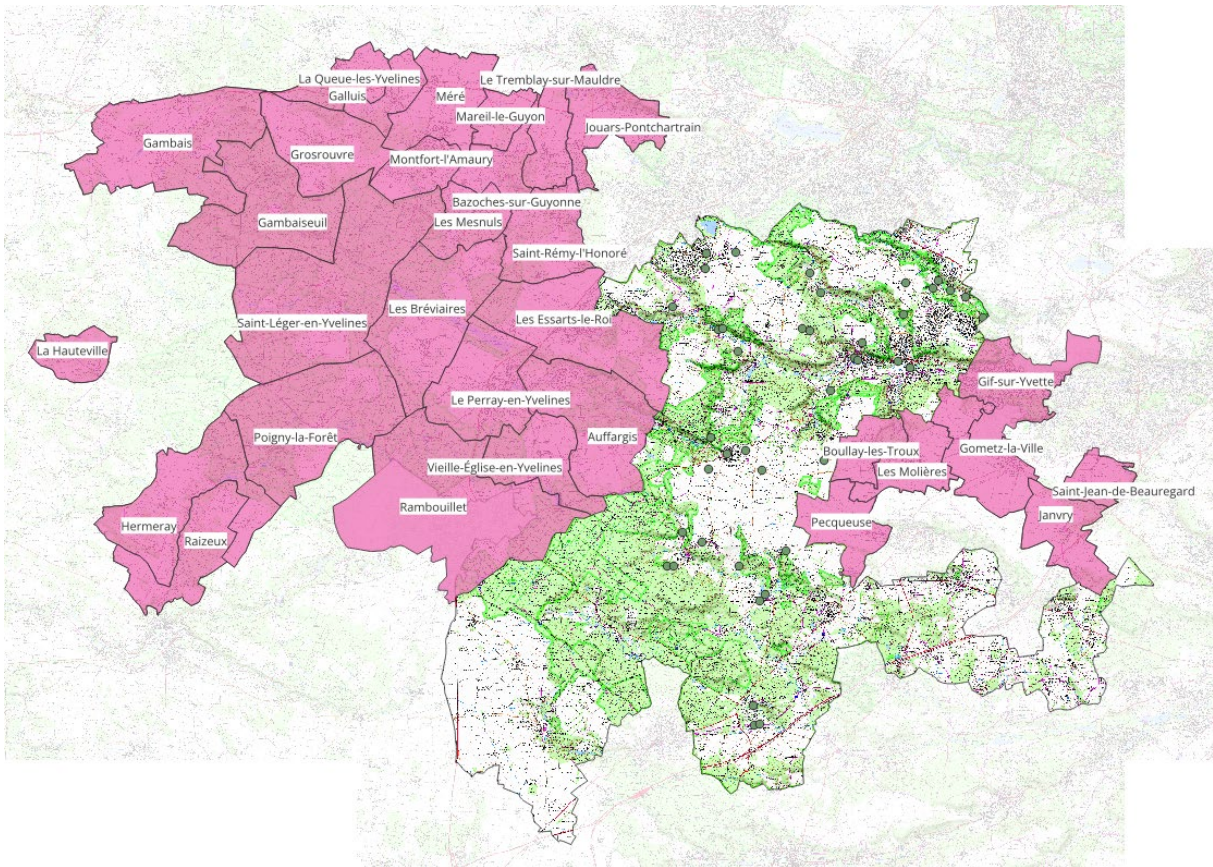
Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



3. Secteurs géographiques à couvrir

Il portera sur les communes encore non couvertes par l'Observatoire, c'est à dire : Auffargis, Bazoches-sur-Guyonne, Boullay-les-Troux, Courson-Monteloup, Fontenay les Briis, Forges les Bains, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Grosrouvre, Hermeray, Janvry, Jouars-Pontchartrain, La Hauteville, La Queue-les-Yvelines, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Les Molières, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-L'amaury, Pecqueuse, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Vaugrigneuse, Vieille-Eglise-en-Yvelines



Territoire non couvert par un point de vue de l'OPP actuel

4. Phasage /calendrier

Conjointement avec le Parc et ses partenaires, le prestataire respectera le planning suivant :

- Mai 2026 : réunion de lancement de la mission avec le PNR
- Mai-juin 2026 : exécution des reconduites photographiques printanières + campagne photographique de prise de vue, réunion de travail et d'étape ;
- Juin 2026 : animation grand public
- Juillet 2026 : 1er COPIL

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



- Juillet-Aout 2026 : rédaction du carnet de route des points de vue choisis lors du 1er COPIL
- Septembre – octobre 2026 : exécution des reconduites photographiques automnales + 2e campagne photographique, réunion de travail et d'étape ;
- Octobre 2026 : 2e COPIL
- Hiver/début printemps 2026/2027 : période pour les prises de vue nocturnes : au crépuscule entre mars et mai, en cœur de nuit au printemps ou à l'automne (octobre après le changement d'heure)

5. Livrables

Le photographe s'engage à livrer :

- les photographies reconduites et points de vue supplémentaires (sélection et réserve), en format numérique haute résolution (TIFF, de 7200 x 4800 pixels) et basse résolution (JPEG, format publication Web) , et en format papier,
- un carnet de route complet pour les nouveaux points de vue (sélectionnés et réserve), en format numérique, selon une trame de fiche fournie,
- le tableau de suivi des points de vue en format excel complété avec les nouveaux points de vue et les reconductions.

6. Cession des droits

L'ensemble des photographies réalisées sera à usage non commercial pour le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'ensemble des partenaires institutionnels visant à la promotion du Parc, à la diffusion de ses missions et de ses activités, pendant la durée de validité du classement du territoire en Parc naturel régional. Le photographe accepte le principe que les clichés réalisés soient re-photographiés.

Le photographe accepte que les clichés commandés soient diffusés (internet + publication éventuelle) sous le crédit photographique générique « Observatoire photographique des Paysages PNRHVC©Nom du photographe ». Dans le cadre de son devis, le prestataire devra intégrer la cession des droits d'exploitation non commerciaux des photographies.

7. Règlement de la prestation

Des acomptes pourront être versés au cours de la mission, sur présentation de factures intermédiaires en fonction de l'avancement.

8. Documents disponibles

Le Parc mettra à disposition du prestataire les études, données, inventaires et outils existants permettant une meilleure connaissance du territoire. Certains sont déjà consultables en ligne.

- Le diagnostic de territoire de l'Institut Paris Région
- L'observatoire photographique des paysages existant

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



<https://parc-naturel-chevreuse.fr/etudes-outils-de-connaissance/observatoires-des-paysages/observatoire-des-paysages>
https://parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/observatoire_photo_pnrhvc_lt.pdf

- Les Plans Paysage et Biodiversité sur l'ensemble du territoire du PNR et en particulier sur les trois unités paysagères non couvertes par l'OPP :

➤ La forêt de Rambouillet et les franges de la Beauce et du Drouais :

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/collectivites/urbanisme/plans-paysage-et-biodiversite/la-foret-de-rambouillet-et-les-franges-de-la>

➤ La Plaine de Jouars à Montfort

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/collectivites/urbanisme/plans-paysage-et-biodiversite/la-plaine-de-jouars-montfort>

➤ Le plateau de Limours

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/plateaudelimours_presentationdiagnostic.pdf
https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/agirpourleplateaudelimours_phase2.pdf

- le Cahier des Paysages de la future charte en cours de rédaction
- la carte des enjeux de paysage et le Plan du Parc de la future charte

IV. Réponse attendue

1. Equipe et références

Le prestataire devra faire preuve de compétence et/ou références en photographie de paysage. Une attention particulière sera également donnée à la capacité d'organisation de la mission, à l'expérience ou connaissance en matière d'observatoire photographique des paysages et d'espaces naturels.

2. Offre technique

Le prestataire devra faire apparaître dans son offre technique :

- la description de l'équipe technique en charge de la production des photos : références, expériences
- Une note d'intentions définissant la motivation et la méthodologie pour répondre spécifiquement à ce projet (4 pages maximum). Elle pourra développer le détail de l'organisation de la mission et notamment les temps des différentes phases et sorties de terrain, les temps de travail en atelier, et les propositions d'organisation des temps de concertation et de construction du projet avec le PNR et le COPIL.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse Cedex

Tél. : 01 30 52 09 09 - accueil@parc-naturel-chevreuse.fr

www.parc-naturel-chevreuse.fr



- une proposition d'honoraires détaillant les éléments de la mission demandée (voir tableau en annexe à remplir)
- le présent cahier des charges signé.

La proposition financière sera ferme pour la durée totale de la prestation, fixée à 24 mois maximum.

3. Critères de sélection des candidatures

Pour le choix du prestataire, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se réfèrera aux critères suivants :

- La pertinence de la note d'intentions et la méthodologie de travail envisagée, notamment les méthodes de concertation et d'animation autour du choix des points de vue, à hauteur de 40%,
- L'expérience et les compétences en photographie de paysage, à hauteur de 40%,
- Le prix de la prestation, à hauteur de 20%.

4. Réponses attendues

Les réponses sont attendues par mail avant le **15 mai 2026**

Pour tout renseignement et envoi des propositions :

Marion DOUBRE, chargée de mission Paysage

Courriel : m.dobre@parc-naturel-chevreuse.fr

Tél : 01 30 52 09 09

I. Annexe 1 – modèle de tableau de proposition d'honoraire

A remplir et à compléter si proposition complémentaire

	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Reconductions de 10 points de vue	Journée			
Campagne photographique pour l'établissement de nouveaux points de vue	Journée			
Campagne nocturne pour les prises de vue sur la pollution lumineuse	Heure			
Établissement des fiches du carnet de route correspondant aux nouveaux points de vue	Journée			
Livraison de 30 tirages 24x30 cm sur papier photo	Forfait			
Livraison des images au format numérique Tiff (HD) et Jpeg (basse def).	Forfait			
Cession des droits	Forfait			
Réunion de travail technique (incluant le temps de préparation)	Journée			
Participation et animation d'un COPIL (incluant le temps de préparation)	Journée			
Organisation et co-animation d'une animation grand public le 14 juin 2026 sur une demi-journée	Journée			